

Montréal, le 24 août 2021

**Par dépôt électronique (lettre seulement)**  
**et par courriel**

M<sup>e</sup> Adina-Cristina Georgescu  
MILLER THOMSON SENCRL  
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 3700  
Montréal (Québec) H3B 4W5

**Objet : Demande d'autorisation de procéder à des investissements pour  
permettre le remplacement d'une unité de compression au site de  
Pointe-du-Lac  
Dossier R-4159-2021**

---

Chère consœur,

Au paragraphe 37 de la décision [D-2021-084](#) rendue dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) indique ce qui suit :

*« [37] Par ailleurs, en ce qui a trait à la confidentialité requise par Intragaz pour les renseignements contenus aux pièces déposées sous les cotes B-0007 et B-0009, compte tenu de la décision précédente, la Régie croit qu'il est plus opportun de retourner ces pièces à Intragaz. »*

Conformément à cette décision, nous vous retournons, avec la présente, les versions électroniques de ces pièces confidentielles B-0007 et B-0009 et détruisons celles que nous avons enregistrées dans notre réseau.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

P.j.